

Divers organismes du Gouvernement, y compris des compagnies de la Couronne instituées à cette fin, ont stimulé la production des métaux non ferreux les plus importants: cuivre, nickel, plomb, zinc, tungstène, molybdène, chrome, mercure, mica, arsenic, fluorine, graphite et cobalt. Six de ceux-ci—le mercure, le tungstène, le chrome, le molybdène, le mica blanc et la fluorine—n'étaient pas produits en quantité au Canada avant la guerre.

De 1923 à 1939, le Canada n'enregistre aucune production de minerai de fer. En 1937, grâce à des subventions prévues par la législation du gouvernement d'Ontario, l'exploitation de la nouvelle mine Helen, dans le district de Michipicoten, a été commencée. La première expédition du minerai de travertin s'est faite en juillet 1939. Une production substantielle s'est maintenue depuis et, en 1945, une propriété avoisinante, la mine Joséphine, sera exploitée et sa production mise sur le marché conjointement avec celle du travertin de la nouvelle mine Helen. Une autre exploitation considérable de minerai de fer, celle du lac Steep Rock, à l'ouest de Port Arthur, a commencé en 1943 et la première expédition de minerai de cette propriété s'est faite en octobre 1944 (voir pp. 326-327). En 1943, une mine de minerai de fer à ciel ouvert a été exploitée à Bathurst, N.-B., sa production passant aux hauts fourneaux de Sydney, N.-E. L'exploitation en a été suspendue en novembre 1943.

L'exploitation pétrolière a été stimulée par la Régie des huiles du Ministère des Munitions et Approvisionnements en collaboration avec le Ministère des Mines et Ressources et une compagnie de la Couronne, la Wartime Oils Limited, fonctionnant sous la direction de la Régie. La compagnie, incorporée le 4 avril 1943 avec bureau principal à Calgary, Alberta, a contribué au forage de terrains bordiers du township 19, sur le versant occidental de la vallée Turner, mais jusqu'à maintenant ses fonctions se sont limitées à des avances d'argent aux exploitants en vue du forage. Il avait été décidé que les exploitants fourniraient une partie de l'argent nécessaire, mais c'est la compagnie de la Couronne qui a avancé tous les fonds pour l'outillage complet du forage et des puits. La région explorée a été examinée par un géologue de la Régie des huiles.

Un autre organisme d'Etat, la Commission de la production du charbon en période de crise, en collaboration avec la Régie du charbon du Ministère des Munitions et Approvisionnements, a aidé financièrement aux extracteurs de charbon afin d'augmenter la production. Outre cette assistance aux producteurs commerciaux ordinaires, la Commission a exploité des terrains de recouvrement en Alberta. La Commission fédérale du combustible (voir page 332) poursuit depuis près de vingt ans une étude minutieuse de l'industrie de l'extraction de la houille et applique diverses mesures d'assistance d'Etat; cette Commission et son personnel relèvent de la Régie du charbon pour la durée de la guerre. Avant mars 1943, la Commission fédérale du combustible collaborait étroitement avec l'Administrateur du charbon de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre; mais, à partir de cette date, les fonctions de l'Administrateur du charbon et celles du Régisseur du charbon ont été fusionnées et relèvent du Ministère des Munitions et Approvisionnements.

Dans le but de conserver le pétrole et le gaz de charbon pour la production de guerre, le Régisseur de l'énergie du Ministère des Munitions et Approvisionnements a publié une série d'ordonnances, de février à septembre 1942, qui ont déterminé des milliers de propriétaires d'immeubles, y compris les logements, à substituer le charbon au gaz pour le chauffage et la production de vapeur.